

083-218300705-20170823-AM2017171-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/08/2017

Publication : 23/08/2017



Mairie

Direction Générale des services
GB/TM/MNA/NM**ARRETE MUNICIPAL N° 2017171****PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**
ORGANISATION DU FORUM DES ASSOCIATIONS**Le Maire de la Commune du Lavandou,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,**Vu** le Code de la Route, et notamment ses articles L.325-1 et R.417-10,**Vu** le Code Pénal et notamment son article R.610-5,**CONSIDERANT** que la Ville du Lavandou organise, en partenariat avec des associations locales, une manifestation intitulée « Forum des Associations » du jeudi 14 septembre à 8h00 au lundi 18 septembre 2017 à 18h00,**CONSIDERANT** qu'il convient de consentir des autorisations d'occupation du domaine public aux participants afin de permettre l'organisation de cette manifestation,**ARRETE****ARTICLE 1 :** Les différentes associations participantes sont autorisées à occuper les emplacements suivants sur le domaine public communal du jeudi 14 septembre 2017 à 8 heures au lundi 18 septembre 2017 à 18 heures :

- ▶ Jeux de boules sis quai Gabriel Péri (côté mer),
- ▶ Promenade piétonne du boulevard de Lattre de Tassigny,
- ▶ Plage du Lavandou centre.

ARTICLE 2 : Les participants s'engagent à ne pas porter atteinte à la libre circulation piétonne.**ARTICLE 3 :** La présente réglementation sera matérialisée sur le site par une signalisation adaptée.**ARTICLE 4 :** Dans l'hypothèse où un véhicule en stationnement gênant perturberait l'installation des barrières ou le bon déroulement de la manifestation, il sera procédé à sa mise en fourrière aux frais du contrevenant et à ses risques et périls.**ARTICLE 5 :** Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine, BP 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 - dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et les services de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT AU LAVANDOU, le 22 août 2017

Hôtel de Ville
Place Ernest Reyer
83980 Le Lavandou

Le Maire,


 Gil BERNARDI.
Téléphone 04 94 051 570
Télécopie 04 94 715 525